

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

### **Monsieur le Maire**

Je soussigné (e) POHIN Martine, Secrétaire de l'association les Ti' Vals'Timbancs

Domicilié à 19 rue Marcel Pagnol Etival-lès-Le-Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons


le 26 novembre et le 3 décembre 2022 de 20h30 à 1 h

le 27 novembre et le 4 décembre 2022 de 14h00 à 18h30

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22 novembre 2022

Signature



### **ARRETE DU MAIRE N° 2022-042**

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Madame POHIN Martine, Secrétaire de l'association les Ti' Vals'Timbancs

est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à la salle polyvalente

le 26 novembre et le 3 décembre 2022 de 20h30 à 1 h

le 27 novembre et le 4 décembre 2022 de 14h00 à 18h30

à l'occasion de représentations théâtrales

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 22 novembre 2022

Le Maire,

